



Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le 24/02/2025

ID : 071-217104637-20250224-2025013-DE

Berger
Levrault

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2025-013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 24 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : BASSEUIL Roland, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Étaient absents excusés : LAMBOROT Cécile, ayant donné pouvoir à RENAUX Cécile

Secrétaire de séance : CORRE Michelle

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Date de convocation : 18/02/2025

OBJET : Délibération relative à la facturation des consommations d'eau et d'électricité aux compteurs forains de la place du tennis

Le Maire indique au conseil municipal que La Compagnie Tempo s'installera du 21 mars au 06 avril sur la Parking du tennis. Comme chaque année, ils débutent leur tournée à Saint Maurice.

Le Maire rappelle qu'il avait été décidé lors du conseil municipal du 25 novembre 2024 d'instaurer une Redevance du Domaine public de 50€ pour toute la durée de l'installation. Il avait également été décidé de facturer à la Compagnie Tempo les consommations d'eau et d'électricité au réel, c'est-à-dire qu'un relevé de compteur sera effectué à leur arrivée et à leur départ.

Il convient donc de fixer les prix :

- au m3 pour la consommation d'eau au compteur forain du parking du tennis
- au kWh pour la consommation d'électricité au compteur forain du parking du tennis

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs comme suit :

- 3.50€ le m3 pour la consommation d'eau au compteur forain du parking du tennis
- 0.30€ le kWh pour la consommation d'électricité au compteur forain du parking du tennis.

Fait à Saint-Maurice-Lès-Châteauneuf, le 24/02/2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT.

